

Préservons notre identité... régionale !



Carole GRANDJEAN

Députée de Meurthe-et-Moselle

Commissaire aux Affaires Européennes

Commissaire aux Affaires Sociales

Madame la députée Carole GRANDJEAN revient sur les déclarations du Premier ministre au sujet de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et sur la réponse de la Ministre Jacqueline GOURAULT à l'Assemblée Nationale mardi 26 janvier 2021.

Carole GRANDJEAN exprime sa vive inquiétude et craint une remise en cause de l'unité et de l'identité de la région Grand-Est en tant qu'entité propre et indivisible. Elle tient à rappeler que la formation de cette région n'a jamais été totalement acquise, et bien qu'une fusion des anciennes régions ait pu se faire dans les questionnements, la construction d'une identité régionale forte est un travail quotidien qui ne doit être ainsi mis en péril.

Pour Carole GRANDJEAN « *la création d'une collectivité unique telle que la CEA répondait à une demande, tant de la population que des élus alsaciens, qui avait alors été entendue par le Gouvernement.* » Si la députée s'accorde à dire comme le Premier ministre que « *la force de la France, c'est aussi leurs territoires* », il n'en demeure pas moins qu'une unité institutionnelle régionale est aussi un des fondements de notre unité nationale et le garant de l'équilibre entre les territoires sur de nombreuses compétences.

Pour la députée, la Collectivité Européenne d'Alsace a été adoptée pour reconnaître une identité alsacienne historique et répondre au « désir d'Alsace » ; nullement pour remettre en cause les compétences et le périmètre des régions actuelles.

Elle tient à souligner le fait que la CEA, issue de la fusion entre les deux départements alsaciens, a été créée pour lui permettre d'étendre des compétences en matière de coopération transfrontalière, de bilinguisme, de tourisme, de mobilité ou de culture qui jusqu'alors relevaient du champ de compétence de l'Etat. Elle explique : « *La région Grand-Est ne peut subir de perte de compétences, elle doit rester en première ligne pour mettre en œuvre le plan de relance qui mobilise 100 milliards d'euros pour la transition écologique, la compétitivité de nos entreprises, la solidarité et l'emploi. Ainsi, il ne semble pas envisageable de porter atteinte à l'unité régionale et de créer des disparités territoriales telles, dans une période aussi sensible, quand tous les efforts devraient être employés au soutien et à la relance de notre pays.* »

Carole GRANDJEAN déclare « *La région est une échelle pertinente pour mener des politiques adaptées aux enjeux économiques et de mobilité, de transfrontalier, d'éducation et de formation, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.* ». Prenant le contre-pied des déclarations de son nouveau Président Frédéric BIERRY, qui appelait « au démembrement de la Région Grand-Est », la députée en appelle au contraire à l'unité de la Région qui demeure le meilleur échelon pour agir dans l'intérêt de tous et le respect de l'équilibre territorial.

La députée Carole GRANDJEAN visitera ce vendredi 29 janvier l'entreprise API Tech qui conçoit des distributeurs automatiques de baguettes et de pizzas. Installée à Seichamps, dans sa circonscription, cette entreprise a développé un des 19 projets



CGrandjean54



GrandjeanCarole



carolegrandjean

www.carolegrandjean.fr

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr

retenus dans la région Grand-Est au titre du fonds d'accélération des investissements industriels. Le projet soutenu (2M€) comporte deux lots. Le premier lot consiste à relocaliser en région Grand Est, sur le site de Seichamps, un atelier de tôlerie doté des dernières avancées technologiques. Le second lot consiste en la création d'un laboratoire de fabrication de pizzas artisanales sur le site de Dombasle. Il entraînera la création de 30 emplois.

Le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires, qui complète les aides sectorielles également mises en place par l'Etat, s'inscrit dans le programme Territoires d'Industrie. Dans le Grand-Est, ces projets devraient générer la création d'au moins 380 emplois directs et en conforter près de 1700.

Doté de 400 millions d'euros d'ici à 2022 à l'échelle nationale, il vise à financer les projets industriels (créations et extensions de sites, modernisation, nouveaux équipements, etc.) les plus structurants pour les territoires et pouvant démarrer l'investissement entre six mois et un an.

Les projets soutenus dans ce cadre sont sélectionnés par les Régions et les préfetures de région, au travers de revues régionales d'accélération. Ces projets doivent avoir un impact sociétal et économique fort : maintien et création d'emplois, décarbonations, formations, approfondissement des collaborations avec les acteurs territoriaux, etc.

Pour la députée, il s'agit là d'un exemple concret de la réussite de politiques publiques menées conjointement par l'État et les régions, pour œuvrer à la fois pour la transition écologique, la compétitivité de nos entreprises et pour l'emploi.

En cette période de crise, porter des projets d'innovation, de soutien à l'investissement et d'initiatives industrielles d'avenir sont des nécessités, mais avant tout des réalités, et ce travail doit être porté par une Région forte et désireuse d'assurer une équité entre les territoires.

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr